

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE NOTRE PROJET ?

**Mettre à l'abri** les personnes sans hébergement en situation de vulnérabilité

Assurer un **accompagnement** pluridisciplinaire autour de ces personnes afin qu'elles puissent retrouver une stabilité de vie

## NOTRE PHILOSOPHIE DE TRAVAIL

La **personne au centre** du projet

La mise en place d'un **co-accompagnement** avec les services envoyeurs

Le **travail en réseau** : expertises multiples et mutualisation des ressources entre partenaires

## CONTACTEZ-NOUS



010 81 00 07



[www.rsbw.be](http://www.rsbw.be)



[contact@rsbw.be](mailto:contact@rsbw.be)



Avec le soutien financier



Wallonie



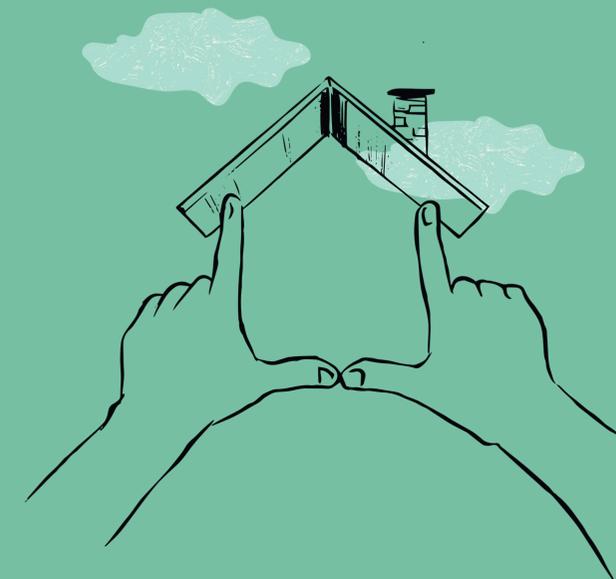
Le Brabant wallon

Éditrice Responsable : Maëlle Dewaele  
Relais social intercommunal du Brabant wallon ASBL | BE 0776.725.421  
Avenue Henri Lepage, 5 - 1300 Wavre  
010 81 00 07 | [contact@rsbw.be](mailto:contact@rsbw.be)

Ne pas jeter sur la voie publique

## DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

"DHU"



Un projet solidaire au cœur du réseau du Relais social du Brabant wallon

## LE PROJET

Le DHU est constitué de plusieurs **lieux d'hébergement** répartis sur l'ensemble de la province.

Ces hébergements vont de pair avec un **accompagnement intensif**.

Il s'agit d'une **solution d'urgence temporaire**. Les 7 premiers jours sont gratuits.

Si la personne souhaite prolonger son séjour, elle devra s'engager à payer une **indemnité d'occupation** et à signer une convention d'accompagnement.

La durée de séjour peut aller de **7 jours à 1 mois** (renouvelable 5 fois).

## À QUI S'ADRESSE NOTRE PROJET ?

Aux **personnes sans-abri** ou en **absence de chez-soi**, avec une priorité à celles ne trouvant pas leur place dans les dispositifs existants sur la province et étant dans une situation d'**urgence sociale** (rue, squat, voiture, ...).

Différents **types d'hébergement** sont proposés : logements individuels (pour personnes seules, couples ou familles), colocations ou logements communautaires, avec ou sans animaux, ...

### POUR PLUS D'INFORMATIONS



## COMMENT INTÉGRER LE DHU ?

**1°** Lorsqu'une place se libère, une **alerte** est envoyée par e-mail à l'ensemble des services signataires de la charte. Ces derniers peuvent soumettre une **candidature** en complétant le **formulaire d'entrée** (en ligne).

**2°** Les **choix des candidats** sont basés sur les **critères** suivants : urgence, ancienneté de la demande, zone géographique, parcours de vie, et composition familiale.

**3°** **Entrée de la personne** sélectionnée, le plus rapidement possible, avec le service envoyeur.

Ne sont prises en compte que les personnes étant sur des territoires dont les CPAS sont signataires de la charte.